

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LES ETCHEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **23 octobre 2018**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #4 - Marcel Bégin  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot  
Siège #6 - Rachel Goupil

Absences:

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de M. Adélarde Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 19 octobre 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, le maire déclare la séance ouverte.

**2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

222-10-2018

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS  
QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 23 octobre 2018 tel que lu et présenté.

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
  - 4.1 - Résolution, embauche d'un journalier-opérateur
- 5 - VARIA
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

**ADOPTÉE**

#### **4 - SUJETS À DISCUTER**

223-10-2018

##### **4.1 - Résolution, embauche d'un journalier-opérateur**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit combler le poste de journalier-opérateur laissé vacant lors du déplacement de M. Éric Prévost au poste de contremaître municipal;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL, QUE** la Municipalité de Saint-Camille embauche Monsieur Marc-André Couture, à titre de journalier-opérateur.

**QUE** les modalités d'embauche seront contenues dans un contrat de travail;

-M. Jocelyn Pouliot s'abstient de voter par conflit d'intérêts

-M. Adélard Couture n'a pas voté par conflit d'intérêts

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,**

#### **5 - VARIA**

Aucun sujet à discuter.

#### **6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

#### **7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 20h10.

---

Adélard Couture, maire

---

Nicole Mathieu, directrice générale